



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/18/110

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION
N°DEL/18/058 DU 10 AVRIL 2018

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-six Juin, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en
Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.**

Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Denise REVERDITO, Claude ASTORE, Martine AMBARD, Christian BARLO, Isabelle RENIER, Eric MARRO, Joëlle ARNAL, Rachid MAZIANE, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Florence CYRULNIK, Any BAUDIN, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Marie VIAZZI, Louis CORREA, Christopher DIMEK, Reine PEUGEOT, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Sandra TORRES, Romain VINCENT, Danielle TARDITI, Daniel BLECH, Nathalie MIRALLES

Etaient absents

Jean-Luc BIGEARD, Olivier ANDRAU, Joseph MINNITI, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS, Sandie MARCHESINI

Etaient excusés

Raphaële LEGUEN	Denise REVERDITO
Anthony CIVETTINI	Robert TEISSEIRE
Marie BOUCHEZ	Marc VUILLEMOT
Christian PICHARD	Eric MARRO
Makki BOUTEKKA	Rachid MAZIANE
Jocelyne LEON	Isabelle RENIER
Michèle HOUBART	Martine AMBARD
Yves GAVORY	Marie VIAZZI
Nathalie MILLE	Christiane JAMBOU
Riad GHARBI	Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ
Salima ARRAR	Christian BARLO
Bouchra REANO	Christopher DIMEK
Joël HOUVET	Reine PEUGEOT
Alain BALDACCHINO	Virginie SANCHEZ

Isabelle RENIER a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Monsieur Louis CORREA, Conseiller Municipal

L'association "Bayamo" a proposé des actions nouvelles pour agrémenter la programmation estivale 2018 que la Ville a acceptée au regard de sa qualité.

Considérant qu'il est proposé en conséquence de modifier le montant de la subvention initialement attribuée par délibération n° DEL/18/058 du 10 avril 2018, soit 13 600 € au lieu de 12 600 € ainsi que l'enveloppe financière des subventions de droit commun figurant dans la délibération et qui est portée à 1 312 625 €,

Ceci étant exposé, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- octroyer pour 2018 une subvention de 13 600 € au lieu de 12 600 € à l'association "Bayamo",
- modifier le total des subventions de droit commun en conséquence,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents,
- imputer les dépenses au chapitre 65 - article 6574 du budget de la Commune.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Transmission à la Préfecture du Var

Pour Extrait conforme

Le :

Marc VUILLEMOT

Publication le :

Rendu exécutoire le :

**Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée**